



COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 12 décembre 2024, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 13/2024 du 7 novembre 2024 relatif au

### BUDGET 2025

et a décidé

1. d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2025 qui se présente comme suit :

➤ Revenus	CHF 23'310'862.04
➤ Charges	<u>CHF 24'302'298.17</u>
➤ Perte	CHF - 991'436.13

*Le budget pris dans son ensemble n'est pas soumis à référendum, conformément à l'article 160 al 2c de la LEDP.*

Leysin, le 13 décembre 2024

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire :

Jean-Jacques Bonvin

